

■ **Coton: le C4 hausse le ton**

Les pays du C4 déposeront plainte si aucun accord n'est trouvé

Les représentants des quatre pays africains du C4 (Burkina-Faso, Bénin, Mali et Tchad), qui mènent une initiative au sein de l'OMC à l'encontre des subventions cotonnières des pays développés depuis la réunion ministérielle de Cancun en 2003, ont affirmé leur volonté de voir émerger rapidement un accord sur cette question. Précisant qu'ils sont soutenus par de nombreux pays en développement, en particulier les membres du G20 qui regroupent de nombreuses économies émergentes, les membres du C4 ont demandé à ce que la négociation reparte au minimum sur les bases des compromis obtenus lors des rencontres de Hong-Kong, en 2005, et de Genève, en 2008. Lors de ces réunions, le C4 avait négocié une baisse plus forte des soutiens internes ayant des effets de distorsion sur le marché du coton que dans les autres secteurs, une suppression rapide des subventions aux exportations sur ce produit et un accès sans droits de douane ni quotas aux marchés des pays développés pour le coton des pays les moins avancés. Tout en reconnaissant que les rencontres avec Ron Kirk, représentant américain au commerce, ont permis aux Etats-Unis de comprendre le problème du coton africain « dans toute son ampleur et sa gravité », les ministres du commerce du C4 ont affirmé qu'ils pourraient porter plainte auprès de l'OMC si les négociations restent bloquées. S'ils se disent encore prêts à continuer les discussions dans le cadre de l'OMC, les pays du C4 précisent néanmoins qu'en cas d'insatisfaction ils auront recours à l'organe de règlement des différends. Le ministre malien de l'in-

dustrie et du commerce, M. Amadou Abdoulaye Diallo, a indiqué que le C4 bénéficie « du soutien politique actif de l'Inde, de la Chine et du Brésil » dans sa volonté d'arriver à une résolution rapide du dossier coton.

La France attend un renforcement du multilatéralisme commercial

Mme Anne-Marie Idrac, secrétaire d'Etat française au commerce extérieur, et M. Bruno Le Maire, ministre de l'agriculture, ont affirmé, mardi 1^{er} décembre, la volonté de la France de voir le cycle de Doha aboutir à des conclusions « ambitieuses et équilibrées ». Ils ont évoqué en particulier l'importance de compléter les mécanismes de régulation des marchés publics et des investissements et ont appelé à intensifier les efforts pour une meilleure intégration des pays en développement dans le commerce mondial. Les représentants français ont également souhaité que les sujets liés au commerce international puissent être traités en lien avec d'autres négociations, environnementales en particulier. Sur la question agricole, M. Le Maire a appelé à une plus grande régulation des marchés agricoles. « Quelle activité peut supporter des variations de revenus de 30 à 40 % en une année ? », s'est-il interrogé. A ce titre, trois thèmes pourraient, selon lui, faire l'objet d'une proposition commune avec le Brésil : la régulation internationale des politiques foncières, le développement de mécanismes de stabilisation des prix agricoles, tels que les marchés à terme, et la défense de l'environnement. Interrogé sur l'augmentation récente des subventions à l'exportation sur le marché laitier, le ministre français de l'agriculture a estimé que « les Etats-Unis ne s'interdi-

sent pas de prendre les mesures qu'ils jugent nécessaires (...) Nous respectons nos engagements à la lettre. Nous n'avons à recevoir de leçons de personne ».

Vers un consensus sur la libéralisation du « commerce environnemental » ?

Plusieurs pays membres de l'OMC ont affirmé au cours des débats de la conférence ministérielle de Genève leur ambition de voir émerger un accord sur le commerce des biens et des services environnementaux, tels que les pots catalytiques ou le traitement des eaux usées. Inscrite dans la déclaration de Doha, cette négociation doit aller vers une élimination des obstacles tarifaires et non tarifaires sur ce type d'échange et aider les pays en développement à acquérir davantage de biens environnementaux. A l'approche de la conférence de Copenhague sur le changement climatique, les déclarations semblent se multiplier sur ce volet. Catherine Ashton, la commissaire européenne au commerce, avait déjà affirmé, lundi 30 novembre, « nous en Europe, invitons tous les membres de l'OMC à intensifier le travail dans ce domaine ». Le ministre japonais de l'économie et du commerce, Masayuki Naoshima, a ajouté mardi 1^{er} décembre que « plusieurs pays partageant ce point de vue, dont le Japon, envisagent des négociations en vue d'aboutir à un accord rapide pour libéraliser les échanges des biens environnementaux ». A ce stade, il semble néanmoins que l'Inde et le Brésil restent méfiants vis-à-vis des propositions avancées par les pays développés sur ce sujet.

Points de vue



Mamadou Sanou, Ministre du commerce du Burkina Faso (en conférence de presse)

Avez-vous pu rencontrer le représentant américain au Commerce ?

Nous avons rencontré le représentant américain il y a un mois à Nairobi et ce mardi matin. A Nairobi, nous lui avons exposé la situation dans laquelle se trouvent les producteurs cotonniers africains. Il avait semblé très bien comprendre l'ampleur du problème pour nos producteurs. Au mois de juillet, nous avons également rencontré des représentants du Congrès et nous avons organisé un séminaire sur le thème du coton. Les échanges avaient été très positifs. Mais les Etats-Unis ont toujours un niveau de subvention qui s'élève à plus de 3 milliards de dollars.

Où en sont aujourd'hui les discussions ?

Nous sommes toujours en négociation. Notre proposition est sur la table et nous attendons une contre-proposition. Nous avons montré notre souci de dialoguer mais le dossier coton piétine. Au niveau du C4, si nous privilégions le dialogue, nous ne savons pas jusqu'où cela va nous mener car nous ne pouvons pas nous permettre d'attendre éternellement.

Compte-tenu du coût d'une plainte auprès de l'OMC jusqu'où le C4 est-il prêt à aller ?

Nous sommes en présence de deux coûts : celui du règlement du dossier coton par la voie juridique et celui de la disparition de la filière cotonnière pour toujours qui est un coût incommensurable. La voie juridique n'est donc pas une menace mais un droit que nous pouvons exercer dans le cadre de l'OMC, en toute sportivité ! J'ai coutume de dire que saisir le tribunal, c'est le droit le plus absolu. Lorsque nous jugerons le moment opportun, nous le ferons. À un moment donné, si nous n'obtenons pas satisfaction, nous intenterons une action juridique.



Gérard Renouard, président d'Afdi

L'ensemble des pays membres de l'OMC appelle à une conclusion du cycle de Doha en 2010, qu'en pensez-vous ?

Nous sommes en face d'une grande hypocrisie. L'ensemble de ces pays aspire à une conclusion mais exprime dans le même temps un trop grand nombre de conditionnalités pour cette conclusion.

Alors que les accords commerciaux bilatéraux se multiplient, les négociations au niveau multilatéral ont-elles encore un sens ?

On constate également une multiplication des panels dans le cadre de l'OMC. Le fait de porter plainte prouve que l'on s'intéresse à cette organisation. La négociation multilatérale est incontournable dans l'équilibre des relations commerciales et dans l'équilibre du monde. Néanmoins, ces négociations ne doivent pas s'appuyer seulement sur le commerce et je me réjouis de l'apparition dans les discussions de termes comme *clause sociale* ou encore *clause environnementale*. Ceci montre que de moins en moins de participants souhaitent se contenter d'une OMC qui ne prendrait en compte que le commerce. L'OMC devrait d'avantage s'intéresser à l'harmonisation des échanges plutôt qu'à la mise en place d'un commerce à tout prix.

Qu'avez-vous pensé des déclarations du C4 ?

Les déclarations des ministres du C4 me laissent quelque peu sur ma faim. Nous en sommes encore à l'heure du bilan, du diagnostique et des condamnations des subventions sans passer véritablement à l'acte. Comme l'expliquait le ministre Malien, même s'ils obtenaient satisfaction pour mettre en place des mesures de rétorsion ou pour obtenir des compensations, les pays africains producteurs de coton pourront-ils obtenir l'application de ces condamnations ? La différence de puissance avec les Etats-Unis est telle qu'elle s'apparente au combat du pot de terre contre le pot de fer !

Afdi vous propose un

Eclairage sur ■■■

le soutien interne

Parmi les 3 piliers de l'accord agricole, le soutien interne traite des soutiens monétaires accordés par les Etats à leurs producteurs agricoles. L'OMC s'est donné pour objectif de réduire ces soutiens. Ils ont été classés en fonction de leurs effets sur les échanges internationaux en trois catégories :

- La catégorie verte contient des mesures de soutien qui ne sont pas liées à la décision de production (aides « découplées » en particulier). Ces mesures ne sont soumises à aucune obligation de réduction pour l'instant.
- La catégorie bleue contient les aides directes versées aux producteurs dans le cadre de programmes de limitation de la production. Ces aides ne sont pas soumises à l'obligation de réduction mais elles ne peuvent être supérieures à leur niveau de 1992. Le dernier projet de modalités révisées sur l'agriculture vise à limiter l'utilisation à 2,5% de la production pour les pays développés et 5% pour les pays en développement.
- La catégorie orange regroupe les aides causant de fortes distorsions sur le marché agricole. Il s'agit en particulier des soutiens aux prix. Le dernier projet de modalités prévoit des réductions différenciées. L'Europe devrait procéder à une réduction de 70%, les Etats-Unis et le Japon de 60% et le reste du monde de 45%.

L'accord agricole prévoit également un « clause de minimis » qui permet de ne pas appliquer de réduction des soutiens internes de la catégorie orange s'ils sont inférieurs à 5% de la production par produits ou de manière générale et 10% pour les pays en développement. Le texte de décembre 2008 propose de réduire ce seuil de 2.5% pour les pays développés et de deux tiers pour les pays en développement.